



LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE DE DIAMANTS ET LA POLLUTION : DECLARATION FINALE DE L'ATELIER REGIONAL D'AFRIQUE CENTRALE DE LA COALITION DE LA SOCIETE CIVILE DU PROCESSUS DE KIMBERLEY

Nous, délégués d'organisations de la société civile et représentants de communautés locales dans les zones d'extraction de diamants de la sous-région d'Afrique centrale (Angola, Cameroun, République du Congo, Gabon, République centrafricaine et République démocratique du Congo), nous sommes réunis pour **un atelier à Kinshasa du 28 au 30 mars 2024**. Cet atelier était organisé par la Coalition de la Société Civile (CSC) du Processus de Kimberley (PK). Nous avons examiné l'état actuel de la gouvernance des diamants dans la région, cartographié les défis et identifié le potentiel d'amélioration.

Dans toute la région, la mise en œuvre des contrôles internes, qui constituent l'épine dorsale du système de certification du Processus de Kimberley, reste un défi aussi important qu'il y a 20 ans, lorsque ces contrôles ont été initiés. Bien qu'ils soient généralement satisfaisants sur le papier, dans la pratique, les processus et la supervision ne parviennent pas à saisir les réalités du secteur minier artisanal et à petite échelle, qui est très dynamique et reste largement informel. Par conséquent, **la traçabilité de la mine à l'exportation est l'exception plutôt que la règle et la contrebande est endémique**. L'exploitation minière à grande échelle est mieux réglementée par les codes miniers, mais dans la pratique, **le manque de transparence et la corruption persistante** ont pour conséquence que les communautés locales ne bénéficient que très peu des avantages auxquels elles ont légalement droit.

L'impasse du PK sur la République centrafricaine (RCA), **qui fait l'objet d'un embargo du PK** depuis 2013 (avec une levée partielle en 2016), reste une préoccupation majeure pour la société civile. Des années de discussions sur le Processus de Kimberley ont été perdues dans des jeux de blâme, alors que peu ou pas d'efforts sont faits pour atténuer **les impacts négatifs de l'embargo sur les moyens de subsistance de l'exploitation minière artisanale**. Pendant ce temps, le conflit s'éternise et attire un ensemble de plus en plus diversifié de **profiteurs de guerre** qui exploitent l'extraction et le commerce des diamants pour leurs activités criminelles.

Nous notons également avec inquiétude qu'aucune mesure corrective n'a encore été prise pour remédier à **l'énorme bilan humain et environnemental du déversement du barrage de résidus de la mine angolaise de CATOCA**, qui s'est produit en juillet 2021. Les communautés vivant en aval de la mine en RDC, le long des rivières Tshikapa et Kasai, ont témoigné qu'elles n'ont vu aucun soutien de la part de la société minière et des gouvernements angolais et congolais à cette pollution massive qui a tué plusieurs personnes, rendus malades des milliers d'autres et détruit des écosystèmes et des moyens de subsistance.

Les problèmes liés aux contrôles internes, à la RCA et à la pollution sont complexes et difficiles à résoudre. Ils nécessitent une assistance technique, une coopération constructive et un apprentissage transfrontalier entre les gouvernements, l'industrie et la société civile. **La coopération régionale du PK** pour l'Afrique centrale, qui a été lancée en 2019, offre un cadre

pour mettre cela en marche. Cependant, pour devenir enfin efficace, celui-ci a besoin de l'adhésion des dirigeants politiques, des fonctionnaires engagés dans tous les pays membres et d'une feuille de route réalisable.

Au vu de ce qui précède, les participants formulent les recommandations suivantes :

Aux États de la sous-région d'Afrique centrale

- Organiser des plateformes tripartites au niveau national et local pour renforcer la confiance et stimuler la coopération entre le gouvernement, l'industrie et les acteurs de la société civile sur l'amélioration de la gouvernance du diamant ;
- Assurer l'adhésion politique et l'appropriation par des fonctionnaires dévoués qui permettent à la coopération régionale en Afrique centrale de véritablement décoller et de commencer à relever les défis de la contrebande, comme convenu lors des ateliers de haut niveau de Kinshasa en 2019 et de Yaoundé en 2021 ;
- Redynamiser les efforts d'amélioration et d'adaptation des contrôles internes en fonction des réalités du secteur de l'extraction artisanale de diamants, comme convenu dans la déclaration de Washington de 2012 du Processus de Kimberley ;
- Commencer à atténuer l'impact environnemental de l'extraction de diamants et donner la priorité à l'indemnisation et à la réparation des dommages causés par la rupture de la digue de Catoca en 2021 le long des rivières Tshikapa et Kasai.

À la Coalition de la société civile pour le Processus de Kimberley :

- Continuer à renforcer les capacités des organisations de la société civile en Afrique centrale et à sensibiliser les communautés aux défis et au potentiel du Processus de Kimberley ;
- Poursuivre la sensibilisation des parties prenantes à tous les niveaux, afin de garantir des chaînes d'approvisionnement en diamants responsables ;
- Renforcer le plaidoyer pour la participation des communautés locales dans les organes du PK afin d'amplifier leurs voix ;
- Inciter la mine de diamants CATOCA à indemniser les victimes et à remédier aux dommages causés par le déversement des eaux résiduelles de 2021.

Fait à Kinshasa, le 30 mars 2024

Les participants